



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2005/9
11 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail conjoint CEMT/CEE sur
le transport intermodal et la logistique¹
(26-28 septembre 2005)

Groupe de travail du transport intermodal
et de la logistique de la CEE
(Quarante-quatrième session,
27 et 28 septembre 2005,
point 13 de l'ordre du jour)

PROGRAMME DE TRAVAIL 2006-2010

Note du secrétariat

en coopération avec le Président du Groupe de travail,
le Président du Groupe de travail de la CEMT
et le secrétariat de la CEMT

A. MANDAT

1. Le 1^{er} octobre 2003, le Groupe de travail a adopté son programme de travail pour la période 2004-2008, qui renforçait et recadrait les activités du Groupe de travail à la lumière des nouveaux arrangements de coopération conclus avec la CEMT et qui avait été établi en coopération avec la CEMT et la Commission européenne (TRANS/WP.24/101, par. 40 et 41).

¹ La CEMT et la CEE ont adopté des modalités de coopération portant création du «Groupe de travail conjoint CEMT/CEE sur le transport intermodal et la logistique», constitué de composantes séparées CEMT et CEE, cette dernière sous la forme du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24).

2. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner et adopter son programme de travail mis à jour pour la période 2006-2010 tel qu'il figure dans le présent document.

3. Conformément à la décision prise à la quarante-deuxième session du Groupe de travail et approuvée par le Comité des transports intérieurs, le présent projet contient (en caractères gras) de nouvelles références spécifiques concernant «la sûreté et la sécurité des transports» et «la mondialisation de l'économie» (TRANS/WP.24/105, par. 4; ECE/TRANS/162, par. 133 et 134).

4. Une fois adopté, le programme de travail pour la période 2006-2010 sera transmis au Comité des transports intérieurs pour approbation.

* * *

B. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

ACTIVITÉ 02.9: TRANSPORT INTERMODAL ET LOGISTIQUE²

Promotion du transport combiné et du transport intermodal

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen de certains aspects juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux du transport combiné et du transport intermodal, en vue de la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport combiné et le transport intermodal, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

Travail à faire: Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport viable dans le cadre duquel les marchandises sont acheminées en utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage. Analyse des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de modèles de partenariat pour les opérations de transport intermodal (route, rail, navigation intérieure et cabotage). Priorité: 1

[Résultats escomptés en 2004: Élaboration de modèles ou de meilleures pratiques pour les plans d'action internationaux ou les accords entre pouvoirs publics et acteurs privés et publics concernés qui peuvent fournir un cadre et des repères pour la collaboration en vue de la mise au point de services internationaux compétitifs de transport intermodal.]

Résultats escomptés en 2006: Surveillance de l'utilisation et, si nécessaire, préparation de la mise en œuvre des procédures pour les plans d'action et accords de partenariat «types» pour le développement des transports intermodaux établis par le Groupe de travail et adoptés par le Conseil des ministres de la CEMT (Moscou, 24 et 25 mai 2005) et par le Comité des transports intérieurs en 2006.

- b) Examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) en vue:
- D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE intéressés, compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSJD.

² Le texte de base correspond au programme de travail du Groupe de travail pour la période 2004-2008 adopté par le Comité des transports intérieurs le 19 février 2004 et reproduit dans le document ECE/TRANS/156/Add.1. Les passages entre crochets [...] sont ceux qu'il est proposé de supprimer. Les passages en caractères **gras** sont ceux qu'il est proposé d'ajouter.

- De tenir compte des faits nouveaux concernant les marchés des transports (exigences et conditions) **et la mondialisation de l'économie**³, y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest.
- D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur.
- De rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et aussi de sécurité et de sûreté. Priorité: 1

Résultats escomptés en 200[5]6: Adoption d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE. Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport combiné Est-Ouest.

- c) Surveillance des poids et des dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité. Priorité: 1

Résultats escomptés en 200[4]6: Examen des questions sur la base d'un rapport annuel qui sera établi par le secrétariat de la CEE au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

- d) Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant aux gouvernements une base rationnelle pour prendre des décisions sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal **et tenant compte des prescriptions en matière de sûreté et de sécurité des transports**⁴. Priorité: 2

Résultats escomptés en 200[4]6: Examen des questions techniques et juridiques et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale sur la base des examens et analyses effectués par la CEMT.

- e) Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux et les procédures de transbordement, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. Analyse des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des opérations de terminaux en transport intermodal. Priorité: 2

³ Voir le paragraphe 2 du présent document ainsi que le paragraphe 4 du document TRANS/WP.24/105.

⁴ Idem.

Résultats escomptés en 200[4]6: Rapport à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales, ce qui permettra d'établir des repères pour le fonctionnement efficace des terminaux de transport intermodal.

- f) Surveillance et établissement de rapports par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail dans les domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:
- Traduction et mise à jour de la terminologie du transport intermodal en arabe, chinois et espagnol afin de contribuer à diffuser le glossaire commun CEMT, CE et CEE des termes utilisés dans ce domaine;
 - Techniques et opérations de transport intermodal (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses;
 - Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;
 - Nouveaux services et nouvelles techniques de transport combiné et de transport multimodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre et l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route, afin d'être en mesure d'analyser les possibilités du transport intermodal;
 - Données nécessaires pour les opérations de transbordement et de manutention, les systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport intermodal, y compris le traitement électronique de l'information;
 - Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport intermodal, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur. Priorité: 2

Résultats escomptés en 200[4]6: Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, le cas échéant.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- g) Analyse des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004: Examen des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales et, le cas échéant, élaboration d'un projet d'instrument juridique couvrant la région de la CEE et portant sur le transport terrestre multimodal.

- h) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport intermodal en Europe le développement du transport intermodal sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie, y compris le Transsibérien, et réciproquement **en étroite coopération avec la CEMT, la CESAP, la CNUCED, la CE, l'OSJD, etc.** [Cette activité comprend la tenue d'une réunion interrégionale en vue de l'harmonisation des travaux juridiques et administratifs effectués par les organisations internationales intéressées en Europe et en Asie (par exemple, CESAP, CNUCED, CE, OSJD).] Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004: Sur la base des travaux menés à bien par la CESAP, étude de la faisabilité d'une réunion intergouvernementale, organisée conjointement avec la CESAP, en Asie centrale, dans le Caucase ou dans la Fédération de Russie pour convenir de mesures communes visant à encourager le transport intermodal sur les liaisons interrégionales.]

Résultats escomptés en 2006: Sur la base des recommandations adoptées à Kiev par le séminaire de la CEMT/CEE sur le transport intermodal entre l'Europe et l'Asie et le plan-cadre d'action correspondant adopté par le Conseil des ministres de la CEMT (Moscou, 24 et 25 mai 2005), examen des mesures visant à faciliter les procédures de passage des frontières et analyse de la compatibilité entre les divers paramètres d'infrastructures ferroviaires et intermodales et de leur possible harmonisation à long terme.
